



MEDIATIONSOPHILEX

MÉDIATION

Quel est le rôle de l'avocat lors d'une médiation?

Lors d'une médiation, l'avocat poursuit son rôle de représentation et de conseil auprès de son client. Il a un rôle actif et névralgique tout au long du processus. C'est lui qui évalue avec le client s'il est opportun d'aller en médiation ou non. Il propose le processus, l'organise et participe au choix du médiateur. Il prépare le dossier et le client en vue de la médiation. Il fait valoir ses prétentions lors des discussions et évalue le dossier à toutes les étapes de la médiation. Il peut également traiter de sujets délicats en caucus avec son client, avec ou sans le médiateur. Enfin, il négocie pour et avec son client et décide avec lui de l'opportunité ou non de régler. Ce sont aussi les avocats qui rédigent habituellement l'entente convenue. Les avocats et leurs clients sont maîtres de l'information, des faits du conflit, des solutions qu'ils privilégient et des stratégies de négociation pour y arriver.

Tout au long du processus, l'avocat et son client bénéficient du dynamisme et du climat structuré et respectueux créé par la présence d'un médiateur impartial. Le médiateur est maître du processus. Il structure le débat et s'assure que tous peuvent s'exprimer pour obtenir une compréhension complète de tous les aspects du conflit. Pendant les caucus, il en aborde toutes les facettes, tant matérielles qu'humaines, et aide les parties à prendre conscience de leurs besoins et à les prioriser pour en arriver à un règlement satisfaisant.

Pendant que les avocats et les parties se concentrent sur l'avancement de leurs prétentions et la négociation, le médiateur consacre ses énergies à identifier les points de rapprochement, à cibler les intérêts prioritaires, à débloquer les impasses, à objectiver les positions et à aider les gens à cheminer. C'est la somme des interventions de tous les participants qui fait la richesse de la médiation.